

Jacques LECLERCQ

(1965)

# “Sociologie et philosophie.”

Un document produit en version numérique par Diane Brunet, bénévole,  
Diane Brunet, bénévole, guide, Musée de La Pulperie, Chicoutimi  
Courriel: [Brunet\\_diane@hotmail.com](mailto:Brunet_diane@hotmail.com)  
[Page web](#) dans Les Classiques des sciences sociales

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par mon épouse, Diane Brunet, bénévole, guide retraitée du Musée de la Pulperie de Chicoutimi à partir de :

Jacques Leclercq

**“Sociologie et philosophie.”**

Un article publié dans **L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ**, Section 1: “*L'objet des sciences sociales*”, pp. 16-21. Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1965, 517 pp.

[Autorisation formelle accordée le 4 mai 2010, par le directeur général des Presses de l'Université Laval, M. Denis DION, de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [denis.dion@pul.ulaval.ca](mailto:denis.dion@pul.ulaval.ca)

PUL : <http://www.pulaval.com/>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 10 octobre 2013 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



## REMERCIEMENTS



Nous sommes infiniment reconnaissants à la direction des **Presses de l'Université Laval**, notamment à M. **Denis DION**, directeur général, pour la confiance qu'on nous accorde en nous autorisant le 4 mai 2010 la diffusion de ce livre, **L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ**, dans Les Classiques des sciences sociales.

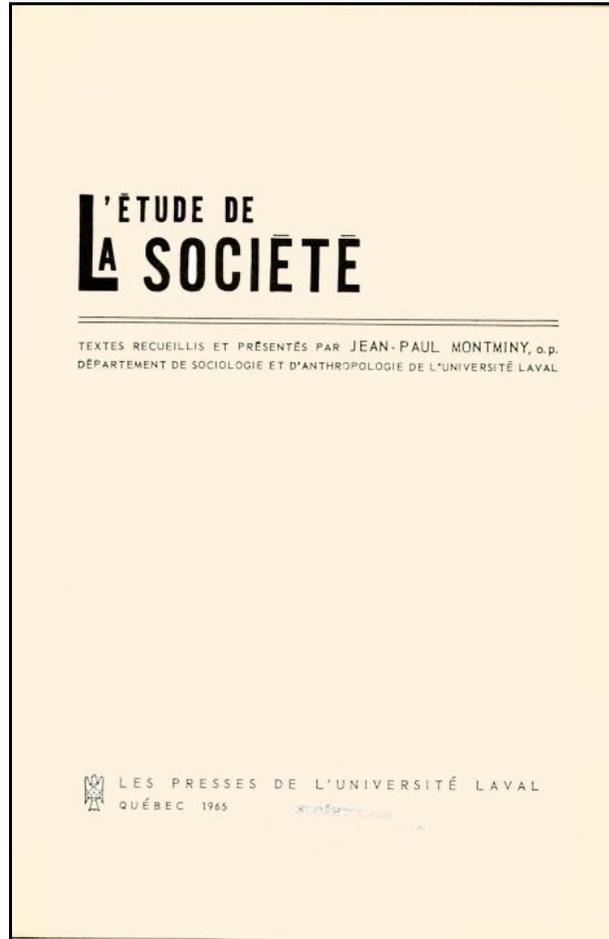


Courriel : [denis.dion@pul.ulaval.ca](mailto:denis.dion@pul.ulaval.ca)

PUL : <http://www.pulaval.com/>

Jean-Marie Tremblay,  
Sociologue,  
Fondateur, Les Classiques des sciences sociales.  
7 octobre 2013.

Jacques LECLERCQ  
"Sociologie et philosophie."



Un article publié dans **L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ**, Section 1: "*L'objet des sciences sociales*", pp. 16-21. Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1965, 517 pp.

[16]

Jacques LECLERCQ

“Sociologie et philosophie.” <sup>1</sup>

Un article publié dans **L'ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ**, Section 1: “*L’objet des sciences sociales*”, pp. 16-21. Textes recueillis et présentés par Jean-Paul Montminy. Québec : Les Presses de l’Université Laval, 1965, 517 pp.

La notion de sociologie n'a cessé d'évoluer dans un sens qui la rapproche de celle de science et l'éloigne de celle de philosophie. En théorie du moins, les sociologues sont de plus en plus d'accord pour ranger la sociologie parmi les sciences positives, en opposant le terme positif au terme spéculatif. Pour préciser l'objet de la sociologie, nous devons donc d'abord rappeler en quoi la philosophie se distingue des sciences, et en particulier en quoi la philosophie sociale se distingue des sciences sociales. Ensuite nous devons déterminer la place de la sociologie parmi les sciences sociales.

En fait, le terme sociologie continue à être employé comme synonyme de philosophie sociale ou de science sociale au sens le plus général du mot, et cela en particulier dans les pays où la sociologie n'a pas encore été officiellement intégrée dans l'enseignement public. On voit ainsi paraître sous le titre de *Traité de sociologie ou de Précis de sociologie de simples manuels de philosophie sociale*. D'ailleurs beaucoup de manuels français de sociologie ne sont guère autre chose que

---

<sup>1</sup> Jacques LECLERCQ, in *Introduction à la sociologie*, Louvain, Nauwelaerts, 1963, 3e édition, p. 79-88.

de la philosophie sociale prise sous un angle particulier : exposés d'une conception théorique de la naissance et de l'évolution des institutions sociales. L'apparence est descriptive ; mais la tendance est idéologique, et en tant qu'ils se présentent comme description, ces exposés sont trompeurs, car, prétendant n'être qu'une vue d'ensemble des conclusions tirées de l'observation, ils mélangent les faits d'observation aux hypothèses inspirées de vues doctrinales, en présentant le tout comme vérité scientifiquement établie.

Cette confusion dans l'emploi du mot sociologie est d'ailleurs un hommage au prestige dont jouit cette science encore dans l'enfance, car si l'on aime le mot, c'est parce qu'on a l'impression qu'il confère aux publications qu'il recouvre une note de sérieux et de valeur scientifique. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour faire un effort de précision.

[17]

*Philosophie et science.* - Le mot science, comme le mot philosophie, est souvent employé dans un sens général plus ou moins imprécis qui donne lieu à confusions continues. Etymologiquement, science s'identifie à connaissance, et philosophie désigne l'amour de la sagesse, la sagesse s'identifiant elle-même plus ou moins avec la science. Mais au cours des âges, dans les milieux spécialisés, ces termes prennent un sens de plus en plus précis, bien que l'accord ne parvienne pas à se réaliser entièrement, car les oppositions de doctrine entre les écoles se reflètent dans le sens qu'elles attribuent aux termes.

De nos jours, on réserve d'habitude le nom de science à des études ayant pour objet la connaissance scientifique, et on appelle connaissance scientifique une connaissance précise obtenue par des procédés méthodiques. Une science est un ensemble de connaissances scientifiques portant sur des objets de même nature et réunies en un système cohérent. La connaissance scientifique se caractérise donc par l'esprit de méthode et la précision à laquelle la méthode permet d'arriver.

Les définitions habituelles de la philosophie ne s'opposent pas à cette définition de la science. D'après le vocabulaire de la philosophie de Lalande, la philosophie se définit : 1) savoir rationnel, science au sens le plus général du mot, 2) tout ensemble d'études ou de considé-

rations présentant un haut degré de généralité et tendant à ramener soit un ordre de connaissance, soit tout le savoir humain, à un petit nombre de principes directeurs... spécialement, au sens fort, effort vers la synthèse totale, vers une conception d'ensemble de l'univers. Ces définitions, qui correspondent au sens le plus habituellement reçu du mot, sont, on le voit, assez générales pour recouvrir des disciplines intellectuelles fort diverses, et font de la philosophie une science parmi les autres, la science suprême peut-être, mais sans l'opposer à la science.

Cependant, depuis un siècle ou deux, l'immense développement des sciences d'observation et d'expérimentation, et l'application à ces sciences de méthodes de plus en plus rigoureuses, ont incliné les esprits à identifier le concept de science avec ces sciences-là, qu'on appelle parfois aussi sciences positives. On entend par ce dernier terme à peu près la même chose que par sciences d'observation, c'est-à-dire des sciences qui limitent leur objet à une connaissance aussi exacte que possible de ce qui tombe directement ou indirectement sous les sens. Quand on parle des sciences ou encore de la science, ce sont ces sciences-là qu'on vise,

Science s'oppose alors à la philosophie, bien que, dans un autre sens, philosophie s'identifie avec science spéculative. La philosophie ou science spéculative est une connaissance sensible et qui se dirige d'après des principes rationnels, c'est-à-dire des principes qui s'imposent à l'esprit sans l'intermédiaire de la connaissance sensible. C'est à quoi fait allusion, en termes passablement [18] obscurs, une troisième définition de la philosophie dans le vocabulaire de Lalande : "De notre temps plus spécialement, on entend par philosophie l'ensemble des études qui concernent l'esprit, en tant qu'il se distingue de ses objets, qu'il est mis en antithèse avec la nature".

Cette troisième définition est inspirée des tendances idéalistes d'une grande partie de la philosophie contemporaine. Elle permettrait de distinguer rigoureusement l'objet de la science et celui de la philosophie. Mais elle a l'inconvénient de ne pas s'appliquer à tout ce qu'on a l'habitude de qualifier de philosophie. Car la philosophie n'est pas une construction de notre esprit qu'il nous est loisible d'édifier à notre gré, la philosophie est un fait social. Il existe dans le monde un phénomène qu'on appelle philosophie, et vouloir changer le sens du mot pour obtenir une définition plus harmonieuse ne peut qu'engendrer la confusion. Or la définition que nous venons de voir restreint à peu

près la philosophie à ce qu'on appelle d'habitude philosophie fondamentale ou métaphysique, dont certaines écoles de philosophie, comme l'école positiviste, nient la possibilité ou la raison d'être. En particulier, la philosophie sociale, qui nous intéresse ici à titre particulier, rentrerait difficilement dans cette définition de la philosophie. Mieux vaut donc se contenter des définitions précédentes, quitte à préciser ce qui, dans le cadre de ces définitions, distingue la philosophie des sciences.

On a de tout temps admis que la philosophie cherche l'explication dernière de tout ce qui existe, ou les principes premiers. Ou encore, on dit que la philosophie est une réflexion approfondie sur l'essence du réel. Tout cela, à première vue, semble assez vague, car, si ces principes premiers ont un caractère nettement différent des autres lorsqu'il s'agit d'une explication globale de l'univers - et dans ce cas on se trouve en présence de ce qu'on appelle la métaphysique - la solution est beaucoup moins claire lorsqu'il s'agit, non de tout le savoir humain, mais d'un ordre de connaissance, par exemple des principes premiers ou de l'explication dernière de la vie sociale. On a cherché dès lors un autre principe de distinction entre philosophie et sciences, et on l'a trouvé dans la nature de leurs objets.

Les sciences positives se bornent à constater des faits qui tombent sous les sens, à classer les faits constatés et à tirer de ce classement les conclusions qui en découlent immédiatement. Les lois scientifiques, qui sont, du point de vue scientifique, l'explication dernière des phénomènes, ne sont pas des explications en réalité, mais se bornent à énoncer des constantes.

La philosophie, elle, fait appel à des principes d'évidence rationnelle d'une tout autre nature que les constatations expérimentales. L'évidence rationnelle est une réalité qui s'impose à l'esprit ; et les objets d'évidence rationnelle ont un caractère d'universalité que n'ont pas les objets d'expérience sensible. Par là, la philosophie tend véritablement à expliquer en ramenant du particulier au général et du multiple à l'un.

[19]

Il est vrai que toute loi scientifique comporte unification, mais celle-ci est d'une autre nature que l'unification rationnelle de la philosophie. Réduire la multiplicité des faits constatés scientifiquement à l'unité d'une loi, c'est simplement constater une constante ; réduire la

multiplicité des faits d'expérience à l'unité d'un principe rationnel, c'est donner une explication qui exprime, non un simple fait, mais une nécessité intrinsèque perçue par l'esprit. Toute nécessité intrinsèque se rattache elle-même à quelques principes premiers, absolument premiers, auxquels toute systématisation philosophique revient inévitablement, explicitement ou implicitement.

*Philosophie sociale, science sociale, politique sociale.* - La distinction entre philosophie et science est relativement aisée à établir, tant qu'on reste dans la théorie ; elle est beaucoup plus difficile à préciser lorsqu'on aborde la pratique. La philosophie, appliquée aux objets d'expérience et en particulier à l'homme, doit partir de l'observation, puisque le seul motif que nous ayons de croire que l'homme existe et de lui attribuer telle ou telle nature est que nous le constatons existant et que nous le constatons tel. Toute réflexion sur l'homme doit donc partir de l'observation et tirer d'abord de l'observation les conclusions que celle-ci comporte. Mais il arrive un moment où la systématisation des données d'observation ne se suffit plus à elle-même, et où cette systématisation même pose des problèmes qui obligent à recourir à des principes rationnels. Ceci encore paraît simple quand on l'expose théoriquement, mais, dans la pratique, déterminer le moment où on passe des dernières conclusions d'expérience aux premières utilisations de principes rationnels est impossible, parce qu'entre la philosophie pure et la science existe une zone de pensée où les conclusions d'expérience se mélangent aux applications de principes rationnels. D'ailleurs la science pure, ne faisant appel qu'aux faits observés, n'est, en ce qui concerne du moins les disciplines scientifiques dont l'homme est l'objet, qu'un terme idéal vers lequel on peut tendre mais qu'on n'atteint jamais absolument. A moins de se limiter à des questions très spéciales et strictement délimitées, la science de l'homme n'est jamais pure de toute philosophie. Délimiter exactement où commence la science et où finit la philosophie est dès lors irréalisable. Ce qu'on peut faire est simplement déterminer un domaine scientifique et un domaine philosophique, un point de vue scientifique et un point de vue philosophique, et essayer le plus possible d'éviter les confusions.

La philosophie sociale est donc une réflexion portant sur la vie sociale et ramenant celle-ci à un petit nombre de principes directeurs ou principes d'explication. On peut la concevoir normative ou positive.

Normative, si on cherche de quelle manière la société doit être organisée et de quelle manière elle doit vivre. Ceci suppose des principes déterminant la raison d'être et la fin de la société. On arrive par là à une conception de la santé sociale : est sain ce qui permet à la société de réaliser sa fin ou d'y tendre. La philosophie sociale est positive, si on se borne à dégager les lois de fait : comment la société évolue-t-elle en [20] fait ? Y a-t-il dans cette évolution des rapports constants de cause à effet ? La philosophie sociale, dans cette dernière acception, se rattache de très près à la philosophie de l'histoire, qui en devient une des sections principales ; mais elle s'identifie presque entièrement aussi à la sociologie : du moins est-il fort difficile de tracer une ligne de démarcation ferme entre la sociologie et la philosophie sociale dans ce sens positif.

La science sociale consiste à étudier les faits sociaux simplement en vue de les connaître exactement, de les classer et d'établir les lois ou constantes qui s'en dégagent. Lorsqu'on arrive à un certain degré de généralisation, il devient extrêmement difficile de ne pas recourir à des principes rationnels d'explication ou d'action. La sociologie a précisément pour objet de constituer en ce domaine une science positive qui se limite à ce qu'une science positive peut aborder. Nous avons vu que le résultat n'a jusqu'ici répondu que dans une faible mesure aux espoirs de ses initiateurs. L'expérience d'un demi-siècle de travaux permet à tout le moins de conclure que l'entreprise est difficile. Nous aurons à en examiner de plus près les conditions.

En tout cas, laissant de côté pour le moment la philosophie sociale positive, nous pouvons retenir de ce premier examen qu'on entre dans le domaine de la philosophie du moment qu'on arrive à des préoccupations ou à des règles normatives. La science ne peut dire ce que l'homme doit faire ; elle peut simplement constater ce qu'il fait et enregistrer les résultats de son action. La science peut constater que, si je me cogne la tête contre un mur, je me fais une bosse, et elle peut expliquer la grosseur de la bosse d'après la dureté du mur, celle de mon crâne et la violence du choc ; elle peut encore observer les répercussions de ce phénomène sur mon organisme et déterminer ainsi des lois ou constantes de la vie et de l'action humaines ; mais la science ne pourra jamais dire que je dois ou que je ne dois pas me cogner la tête contre le mur.

Entre la philosophie sociale et la science se situe enfin la politique sociale. Comme la philosophie sociale, celle-ci est normative, mais tandis que la philosophie porte sur les principes et présente donc un caractère intemporel, la politique porte sur les applications immédiates et se tient donc fort près des faits. Elle a pour objet de guider l'action, de construire ou réformer la société, de la diriger. Toutes les sciences sociales alimentent une politique. La science économique permet la direction de l'économie qui s'inspirera d'une politique économique. La politique juridique cherchera le droit à faire, tandis que la science juridique étudie le droit fait ou existant. La politique familiale s'inspirera d'une philosophie de la famille et du fait familial étudié par la science sociale, pour déterminer les institutions qui doivent être mises au service de la famille. La politique sociale est le point de rencontre de la philosophie et de la science ; elle applique les principes de la philosophie aux données de la science.

[21]

La politique sociale est sans doute la science sociale suprême, car la philosophie aussi bien que la science est à son service. Elle anime la construction sociale, tandis que la philosophie se borne à réfléchir et la science à étudier. Jusqu'ici elle est mal dégagée de ses deux auxiliaires. Les traités de philosophie sociale sont remplis de considérations inspirées de préoccupations du moment ; c'est ce qui les fait vieillir si rapidement ; et les ouvrages de science sociale passent sans cesse, sans même que les auteurs s'en aperçoivent, du plan de l'étude au plan de ce qu'il faudrait faire. Des trois groupes de sciences dont il est question ici, la politique sociale est celle dont les chercheurs ont le moins pris conscience.

**Fin du texte**